

Objet : Politique de confidentialité et de gestion des renseignements personnels

Numéro : G1_360_220

Entrée en vigueur : 2010

Version précédente: 2016

Date de révision : 2023

Approuvée par : CA

CODIR

Secteur

Date : 20 septembre 2023

Direction : Direction générale

Diffusion : Aux familles, membres du personnel, bénévoles, stagiaires, professionnels, et donateurs

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Afin de se conformer à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, Le Phare, Enfants et Familles (Le Phare) se dote et tient à jour une politique sur la confidentialité permettant d'assurer la protection des renseignements confidentiels et personnels, tant de ses usagers et leurs familles que de ses employés, bénévoles, donateurs, professionnels et partenaires (fournisseurs ou autres).

2. CHAMP D'APPLICATION

2.1 Renseignements personnels recueillis

Dans le cadre de ses activités, Le Phare recueille et conserve les renseignements personnels suivants :

- Coordonnées professionnelles et/ou personnelles, telles que prénom, nom, adresse(s), adresse(s) courriel, date de naissance et numéro(s) de téléphone;
- Renseignements biographiques comme titre de poste, nom d'un employeur, parcours professionnel et/ou personnel;
- Contenu photo, audio, et audiovisuel;
- Enseignements relatifs au marketing et aux préférences de communication, de même que des renseignements connexes comme des préférences alimentaires, des commentaires et des réponses à des sondages;
- Renseignements relatifs à l'historique de contributions, de participation à des événements de l'organisation, à la facturation et des renseignements financiers, comme une adresse de facturation, de l'information relative à un compte bancaire ou des données de paiement;
- Renseignements relatifs au recrutement, comme un numéro d'assurance sociale, un rapport d'analyse d'antécédents judiciaires, un curriculum vitae, des renseignements sur la scolarité et les antécédents professionnels, des détails concernant les affiliations professionnelles et autres renseignements pertinents à un recrutement potentiel par Le Phare;
- Renseignements financiers permettant le traitement de la paie et des payables;

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

- Renseignements sur l'utilisation du site Web et d'autres renseignements techniques, comme des détails concernant les visites sur le site Web, les interactions avec la publicité du Phare et le contenu en ligne, ou encore des renseignements recueillis au moyen de témoins et d'autres technologies de suivi;
- Renseignements pouvant être contenus au dossier clinique d'un enfant ou d'un membre de sa famille, notamment les antécédents médicaux, le plan de soins, le profil pharmacologique, des jugements de la cour le cas échéant (droits de garde ou de visite) ou toute autre information biopsychosociale fournie par le patient ou recueilli lors de son séjour dans le cadre de ses soins;
- Tout autre renseignement personnel fourni.

2.2 Modalités de collecte

Les renseignements personnels peuvent être recueillis par Le Phare d'une ou de plusieurs façons :

- Lors de l'inscription à des événements, formations et infolettres;
- Lors d'un don, quel qu'en soit la forme;
- Lors du recrutement et/ou de l'embauche d'un employé;
- Lors de l'inscription comme bénévole;
- Lors de la prestation de services aux enfants et à leur famille;
- Lors d'échanges par courrier, courriel ou téléphone.

Les renseignements personnels de mineurs âgés de moins de 14 ans doivent être recueillis avec le consentement de leurs parents ou titulaires d'autorité parentale.

Les mineurs de 14 ans et plus peuvent consentir à la collecte et à la divulgation de leurs renseignements personnels. S'ils sont inaptes à le faire, le parent ou titulaire d'autorité parentale pourra consentir à leur place.

2.3 Utilisation des renseignements personnels

L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes étant qualifiées pour les consulter et exclusivement dans l'exercice de leurs fonctions.

La consultation et l'utilisation des renseignements personnels sont limitées au but précis pour lesquels ils ont été recueillis.

Le Phare utilise les renseignements personnels de l'une ou de l'autre des manières indiquées ci-après, avec consentement et/ou selon les dispositions légales s'appliquant. Les renseignements personnels peuvent être utilisés pour les motifs suivants, entre autres :

- Pour la prestation des services aux enfants et à leur famille;
- À des fins de marketing et de développement philanthropique;
- À des fins de recrutement, autant de bénévoles que d'employés;

- Afin de satisfaire à des obligations légales, réglementaires ou de gestion des risques;
- Pour prévenir la fraude et/ou effectuer d'autres vérifications d'antécédents qui pourraient être notamment requises à tout moment aux termes de la loi ou de la réglementation applicable et/ou des pratiques exemplaires (si des renseignements faux ou inexacts sont fournis ou si une fraude est constatée ou soupçonnée, de l'information pourrait être transmise à des organismes de prévention de la fraude et pourrait être enregistrée par de tels organismes);
- Pour faire respecter ses droits, pour satisfaire à ses obligations légales ou réglementaires en matière de communication d'information ou pour protéger les droits de tiers;
- Pour faciliter l'utilisation des sites web du Phare (fichiers témoins ou «Cookies»). Pour plus de détails, se référer à la *Politique sur les fichiers témoins et la publicité ciblée*.

2.4 Divulgence des renseignements personnels et partage d'information

De par ses activités, Le Phare partage des renseignements personnels avec certains tiers, notamment :

- Des thérapeutes externes, tels que massothérapeute, zoothérapeute, musicothérapeute et autres, dans le cadre de leur prestation de services aux enfants et aux familles;
- Des professionnels de la santé, dans le cadre de la prestation de services aux enfants et aux familles;
- Des bénévoles pour des fins de sollicitation de contributions financières ou autres;
- Des tiers fournisseurs de service et/ou partenaires, notamment ceux qui fournissent des services de sollicitation, d'analyse de bases de données, de conception de sites Web, de développement d'applications, d'hébergement, d'entretien et d'autres services.
- Des autorités gouvernementales et des organismes d'application de la loi lorsque les lois applicables l'exigent. Pour plus de précision, Le Phare peut divulguer des renseignements personnels et d'autres renseignements s'il y est tenu en vertu des lois, notamment fiscales, ou s'il croit de bonne foi que cette divulgation est nécessaire pour respecter les lois applicables, en réponse à une ordonnance d'un tribunal ou à une assignation à témoigner ou à un mandat de perquisition du gouvernement, ou autrement pour collaborer avec de telles autorités gouvernementales et de tels organismes d'application de la loi.

Les tiers sus-nommés pourraient avoir accès à des renseignements personnels ou les traiter dans le cadre des services qu'ils fournissent. Les renseignements fournis sont limités à ces fournisseurs de services et aux seuls renseignements qui sont raisonnablement nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions. Les contrats conclus avec ces fournisseurs de services exigent d'eux qu'ils préservent la confidentialité de ces renseignements.

La divulgation des renseignements personnels contenus au dossier clinique est encadrée par la Politique de protection des renseignements personnels contenus au dossier de la personne qui reçoit des soins et des services du Phare (2022).

2.5 Conservation des renseignements personnels

Le Phare conserve les renseignements personnels seulement pour la durée nécessaire aux fins prévues dans la présente politique et/ou pour se conformer à ses obligations légales et réglementaires.

La durée de conservation et le sort final des documents pouvant contenir des renseignements personnels sont documentés au Guide de gestion des documents et des archives (2019).

Les renseignements personnels conservés par Le Phare peuvent être conservés et hébergés par des fournisseurs externes, notamment :

- Microsoft (Sharepoint)
- Agendrix / Cangaroo RH et Chrono
- Employeur D
- Medesync
- Donor perfect online / Blackbaud / Raisin
- Constant contact
- Sage 50
- Better Impact

Toute personne pour laquelle Le Phare détient des renseignements personnels peut demander en tout temps que ses renseignements soient détruits, désindexés ou anonymisés, à l'exception des reçus pour fins d'impôt, qui doivent présenter les renseignements personnels suivants:

- Le nom du donateur
- L'adresse du donateur

2.6 Protection des renseignements personnels

Le Phare suit les normes généralement acceptées dans le secteur pour protéger les renseignements qui lui sont soumis, tant au moment de leur transmission que de leur réception et de leur utilisation. Le Phare maintient des mesures de protection physiques, technologiques ou administratives appropriées pour protéger les renseignements personnels contre une destruction accidentelle ou non conforme aux lois, une perte accidentelle, une modification, une divulgation ou un accès non autorisé, un mauvais usage ou toute autre forme illégale de traitement des renseignements personnels en sa possession. Des mesures garantissant que les seuls membres du personnel qui ont accès aux renseignements personnels sont ceux qui ont besoin de les connaître ou dont les fonctions exigent raisonnablement que ces renseignements soient connus.

Cependant, aucune méthode de transmission par Internet, ni aucun moyen de stockage électronique ne sont sécuritaires à 100 %. Le Phare ne peut donc pas assurer ou garantir la sécurité absolue des renseignements qui sont transmis ou fournis. Il n'est pas non plus possible de garantir que de tels renseignements ne seront pas consultés, obtenus, divulgués, modifiés ou détruits par une violation des mesures de protection physiques, techniques ou administratives.

Toute personne pouvant avoir accès à des renseignements personnels détenus par Le Phare (employé, bénévole, contractuel, partenaire, etc) doit préalablement signer un engagement de confidentialité avec l'organisme.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

3.1 Employés, bénévoles et fournisseurs

- Prendre connaissance de la présente politique;
- Respecter la politique.

3.2 Équipe de direction

- Élaborer la politique et la tenir à jour;
- Diffuser la politique et ses mises à jour à tous les employés et bénévoles;
- S'assurer de la mise en application de la politique.

3.3 Direction générale

- S'assurer de la mise en application de la politique;
- Agir à titre de responsable des renseignements personnels.
 - Lyne St-Martin, Directrice générale et responsable des renseignements personnels
Lst-martin@phare-lighthouse.com
514-787-8812

4. RÉFÉRENCES

- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
- Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels